

ATTESTATION DE PARTICIPATION À UN PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

I. – Participant

Nom : NIERENBERGER **Nom de naissance** (si différent du nom) :
.....

Prénom : Arnaud **Date de naissance** :

Adresse d'exercice principal : 4 Rue Des Acacias 67210 Niedernai

Adresse électronique (facultatif) : arnaud.nierenberger@gmail.com

Profession :

- | | | |
|--|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> médecin | <input type="checkbox"/> orthoptiste | <input type="checkbox"/> opticien-lunetier |
| <input type="checkbox"/> chirurgien-dentiste | <input type="checkbox"/> pédicure-podologue | <input type="checkbox"/> prothésiste |
| <input type="checkbox"/> sage-femme | <input type="checkbox"/> ergothérapeute | <input type="checkbox"/> orthésiste |
| <input type="checkbox"/> pharmacien | <input type="checkbox"/> psychomotricien | <input type="checkbox"/> diététicien |
| <input type="checkbox"/> infirmier | <input type="checkbox"/> manipulateur
d'électroradiologie médicale | <input type="checkbox"/> technicien de laboratoire
médical |
| <input type="checkbox"/> masseurkinésithérapeute | <input type="checkbox"/> préparateur en pharmacie | <input type="checkbox"/> aide-soignant |
| <input type="checkbox"/> orthophoniste | <input type="checkbox"/> audioprothésiste | <input type="checkbox"/> auxiliaire de puériculture |

Mode d'exercice dominant > (50%) :

- | | | |
|---|--------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> salarié | <input type="checkbox"/> mixte | <input type="checkbox"/> service de santé des armées |
| <input checked="" type="checkbox"/> libéral | | |

II. – Numéro RPPS ou ADELI

N° RPPS : 10101284098 ou N° ADELI :

A remplir si le professionnel est enregistré au répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) ou au répertoire ADELI (arrêté du 27 mai 1998 – Journal officiel du 17 juillet 1998).

III. – Conditions de participation

Programme pluriannuel
(oui/non) : non en cours

Date de début : 02/07/2019 Date de fin (si en cours date envisagée) : 31/08/2019

Année(s) civile(s) de participation : 2019

L'attestation est délivrée au professionnel de santé et transmise à l'entité en charge du contrôle au titre de chaque année civile.

IV. – Organisme de DPC

Nom/sigle : MASTERCLASS SANTE

Adresse : 25 rue Marbeuf – 75008 PARIS

N° enregistrement OGDPC / Agence nationale du DPC : 8750

V. – Programme de développement professionnel continu

Intitulé du programme : **Les pathologies hématologiques en médecine générale**

Orientation nationale dans laquelle le programme s'inscrit :

Médecin spécialisé en médecine générale

- Renforcer la prévention et la promotion de la santé

- Soutenir et valoriser les initiatives pour faciliter l'accès à la prévention et à la promotion de la santé

- Dépistage et diagnostic par tests, recueils et traitements de signaux biologiques utilisés sur le lieu de soins

- Amélioration de la pratique médicale pour les patients porteurs de pathologies chroniques et / ou de poly pathologies (approche centrée patient en prévention, diagnostic et suivi, fonction traitante du médecin généraliste).

- Nouvelles stratégies diagnostiques et thérapeutiques des pathologies chroniques

Orientation régionale dans laquelle le programme s'inscrit (préciser la région) : France

Nom du responsable de l'organisme de DPC : **Jean Ginefri**

atteste que le professionnel de santé a participé au programme de DPC susmentionné.

Fait à Paris , 11/09/2019

Cachet et signature



MasterClass Santé SAS
25, rue Marbeuf
75008 Paris
RCS 838 403 442
N° TVA INTRA FR 47 838 403 442

Ce document est délivré au professionnel de santé ayant participé au programme de DPC. Il est également envoyé :

- au conseil compétent de l'ordre pour les professions médicales et pour les auxiliaires médicaux libéraux qui en disposent ;
- à l'employeur d'un auxiliaire médical, aide-soignant ou auxiliaire de puériculture salarié du secteur public ou privé ;
- à l'agence régionale de santé pour les audioprothésistes, les opticiens-lunetiers, les prothésistes et orthésistes, qui n'exercent pas à titre salarié, et les autres auxiliaires médicaux à exercice libéral.